

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 12 JUIN 1896.

Deuxième feuillet de Pétitions.

(Voir le n° 49, session de 1895-1896, du Sénat.)

M. le Baron **de Crombrughe de Looringhe**, 1^{er} Rapporteur.

Numéros d'ordre.	Numéros du registre des pétitions.
---------------------	--

- | | | |
|----|------|---|
| 1. | 814. | Les sieurs Guyot et Servais, respectivement président et secrétaire de l'Association des clercs de notaire de l'arrondissement de Namur, sollicitent de la Législature l'établissement du repos dominical dans le notariat. |
|----|------|---|

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

- | | | |
|----|------|--|
| 2. | 818. | Les sieurs De Beucker et Reynhard, respectivement président et ff. de greffier du « Vlaamschen Volksraad », à Bruxelles, font part au Sénat d'un vœu émis par ce cercle, en séance du 12 avril 1896, de voir enfin le Gouvernement donner suite à la décision prise par la Chambre, pour la première fois le 19 mars 1878, puis successivement en 1879-81-82-83-84-85-91-93-94-95 et enfin en séance du 13 mars 1896, tant au Sénat qu'à la Chambre, et relative au barrage des eaux de l'Espierre à la frontière belge. |
|----|------|--|

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture et des Travaux publics.

Numéros d'ordre.	Numéros du registre des pétitions.
3.	820.

Les sieurs De Beucker et Reynhard, respectivement président et ff. de greffier du « Vlaamschen Volksraad », à Bruxelles, font part au Sénat que ce cercle ratifie la décision qu'il a prise sous les dates des 1^{er} novembre 1893 et 21 avril 1895, concernant l'emploi du flamand comme langue véhiculaire de l'enseignement primaire dans les contrées flamandes. A cet effet, ils prient les Chambres de vouloir bien remplacer le § 1^{er} de l'article 4 de la loi scolaire du 15 septembre 1895, par la disposition suivante :

« Dans toutes les écoles primaires du royaume,
» l'enseignement doit être donné dans la langue mater-
» nelle des élèves (le flamand dans les contrées fla-
» mandes, le français dans les contrées wallonnes). »

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

- | | | |
|----|------|--|
| 4. | 822. | Des bateliers de Gand exposent que le canal à grande section, dit « de raccordement », avec le port de cette ville, est relié, à l'amont, à la nouvelle écluse du Tolhuis par un coude dont, eu égard au mouvement considérable de la navigation en cet endroit, l'existence est un danger permanent pour la navigation. En conséquence, les pétitionnaires prient le Sénat d'être leur interprète auprès du Gouvernement pour obtenir la rectification de ce canal en vue de faciliter l'entrée et la sortie des navires et de permettre, d'autre part, la création, sur la rive droite, d'un second chemin de halage accessible aux chevaux. |
|----|------|--|

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture et des Travaux publics.

M. Cogels, 2^e Rapporteur.

- | | | |
|----|------|---|
| 5. | 779. | Des membres du personnel enseignant de Saint-Nicolas-Waes préconisent diverses mesures tendant à améliorer la pension des instituteurs et des professeurs communaux ainsi que celle de leurs veuves et orphelins. |
|----|------|---|

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

6. 807. Les président, vice-présidents et secrétaires du Cercle historique et archéologique de Gand exposent que la destruction des monuments anciens et l'émigration des objets intéressant l'histoire, l'art et l'archéologie se continuent dans notre pays, alors qu'il est d'un intérêt majeur de conserver ce patrimoine en qui se retrouvent les inappréciables documents de l'histoire de notre civilisation et de notre art.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture et des Travaux publics, avec prière de faire mettre sans retard à l'étude un projet de revision et de coordination des dispositions législatives et des règlements administratifs concernant la matière.

Numéros
du registre des
d'ordre. pétitions.

7.

823.

Les sieurs Riga et Charlier, respectivement président et secrétaire général de la Ligue Wallonne Ixelloise, protestent contre l'article 11 de l'arrêté royal du 1^{er} février dernier instituant le certificat d'inspecteur cantonal de l'enseignement primaire.

Les pétitionnaires exposent que la conséquence de cette disposition, c'est qu'aucun instituteur wallon ne pourra plus être nommé inspecteur dans les cantons situés au nord des provinces de Hainaut et de Liège et dans l'arrondissement de Nivelles ; les Wallons seront donc exclus de ces emplois dans les trois quarts au moins de la Belgique.

Ils font remarquer en outre que le même principe devant être évidemment appliqué pour la nomination des inspecteurs généraux, il ne restera que la seule province de Namur pour assurer l'avancement des inspecteurs cantonaux wallons les plus méritants.

En conséquence, les pétitionnaires prient le Sénat de vouloir bien user de son initiative parlementaire pour faire rapporter de l'arrêté précité les dispositions défavorables aux instituteurs wallons.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

8.

824.

Des instituteurs d'Aerschot prient instamment le Sénat de vouloir bien fixer le traitement minimum des instituteurs des petites communes, prévu par la loi scolaire du 15 juin 1895, dans le sens de celui qui fut admis par la Chambre des Représentants au premier vote, c'est-à-dire : 1,400 francs pour les instituteurs et 1,100 francs pour les sous-instituteurs.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

9.

659.

Les sieurs Lesurques et consorts, membres du Conseil d'administration de la Fédération des sociétés musicales, chorales, dramatiques et d'agrément de la Belgique, sollicitent quelques modifications à la

Numéros
d'ordre.

Numéros
du registre des
pétitions.

loi sur le droit d'auteur et préconisent à cette fin certaines dispositions de la loi suisse.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture et des Travaux publics, ainsi qu'à M. le Ministre de la Justice.

M. Van Ockerhout, 3^e Rapporteur.

10. 793. Le Conseil communal de Nieuport demande itérativement l'achèvement du canal Lys-Yperlée, aux deux tiers terminé, et l'établissement d'un chemin de fer à grande section entre Ypres et Dixmude, qui comporte au plus 15 kilomètres de voie à construire.
Même demande d'habitants d'Ypres, de Nieuport et de Clercken.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture et des Travaux publics et à M. le Ministre des Chemins de fer.

11. 816. Les sieurs De Beucker et Reynhard, respectivement président et f.f. de greffier du «Vlaamschen Volksraad», à Bruxelles, prient les Chambres législatives :
- a) D'ordonner que la liste des communes flamandes soit immédiatement complétée en mentionnant : Aubel, Bruxelles, Marcq-lez-Enghien, Schaerbeek, Saint-Gilles-lez-Bruxelles et Saint-Josse-ten-Noode ;
 - b) De compléter sans retard l'article 1^{er} de la loi du 3 mai 1889 par la disposition suivante :
 - « Dans l'arrondissement judiciaire de Bruxelles, les » procès-verbaux de constatation et de détermination » de crimes, de délits et d'infractions aux lois seront » rédigés en flamand ou en français, suivant que les » intéressés, les plaignants ou les accusés se seront servis » de l'une ou de l'autre des deux langues.
 - » Les déclarations des témoins seront transcrites » dans la langue où elles auront été faites. »

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique et à M. le Ministre de la Justice.

Numéros du registre des d'ordre.	Numéros pétitions.
12.	817.

Les sieurs De Beucker et Reynhard, respectivement président et faisant fonction de greffier du « Vlaamschen Volksraad », à Bruxelles, prient les Chambres législatives de requérir que la stricte observation de la loi du 22 mai 1878 soit désormais imposée comme condition pour l'octroi des subsides de l'État destinés à la création de concours, d'expositions, de fêtes, etc., dans les contrées flamandes du royaume.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

13.	819.	Les sieurs De Beucker et Reynhard, respectivement président et f.f. de greffier du « Vlaamschen Volksraad », à Bruxelles, font part au Sénat que ce Cercle ratifie la décision qu'il a prise, le 21 avril 1895, concernant l'emploi des langues dans le domaine législatif et prient instamment les Chambres de voter, dans la session actuelle, les propositions de loi De Vriendt et Coremans relatives à l'emploi de la langue flamande, à l'égal de la langue française, pour l'élaboration et la publication des lois.
-----	------	---

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice et à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

M. Hardenpont, 4^e Rapporteur.

14.	445.	Des brigadiers et préposés des douanes, à Anvers, prient le Sénat de vouloir bien : 1 ^o Apporter quelques modifications au projet de relèvement des petits traitements déposé au budget des finances; 2 ^o Établir l'uniformité de l'avancement dans toutes les provinces du royaume en ce qui concerne les grades de sous-brigadiers et de brigadiers.
-----	------	--

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Finances, en la recommandant à toute sa bienveillance.

Numéros
du registre des
d'ordre. pétitions.

M. Vanden Bossche, 5^e Rapporteur.

15. 809. Le Conseil communal de Chénée émet le vœu de voir la Législature supprimer le plus tôt possible le tirage au sort, le remplacement et les privilèges et demande l'établissement du service personnel limité à la durée strictement nécessaire.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Guerre.

M. Plissart, 6^e Rapporteur.

16. 755. Le sieur Redouté, entrepreneur et ingénieur civil, à Ixelles, réitère sa demande d'enquête parlementaire au sujet de son projet d'installations maritimes à Bruxelles.

Au nom du Comité pour la propagation du projet de port de mer à Bruxelles, dit « projet J. Redouté », les sieurs Paul Deby et J. Redouté réitèrent leur demande d'enquête parlementaire au sujet de ce projet.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

*Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture
et des Travaux publics.*

17. 805. Le sieur Coenraets, président d'un meeting de protestation contre le projet d'établir les installations maritimes dans les plaines de Mon-Plaisir, tenu à Molenbeek-Saint-Jean le 20 mars dernier, fait parvenir au Sénat l'ordre du jour voté et acclamé par ce meeting et concluant au rejet du nouveau projet soumis aux délibérations des Chambres.

CONCLUSIONS DU RAPPORT:

*Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture et des Travaux
publics.*

18. 813. Le sieur Vanoost, agissant au nom des 300 membres dont se compose la section gantoise du syndicat des

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

19. 815. Les sieurs Mertens et Govaert, respectivement président et secrétaire de l'Union Commerciale de Louvain, exposent que le colportage, régi par une loi surannée (18 juin 1843), cause un préjudice considérable aux détaillants de toute espèce établis en cette ville; les pétitionnaires prient la Législature d'élaborer une loi qui, tout en s'inspirant du principe sacré de la justice distributive, soit de nature à sauvegarder en même temps la situation du petit commerce. Si cette demande ne pouvait être accueillie, les pétitionnaires émettent le vœu de voir la Législature accorder aux communes, sous certaines réserves, le droit de réglementer elles-mêmes le colportage, sous condition toutefois de l'approbation gouvernementale.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Pour le Président,
VAN OCKERHOUT.